



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2003

tarifs municipaux 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL
Madame BILLY, ayant quitté la séance sans désigner de mandataire, est excusée à partir de cette délibération ainsi que Monsieur LAMARQUE qui lui avait donné pouvoir.

Direction des Finances**tarifs municipaux 2003**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération du 28 mars 2003, le Conseil Municipal a fixé les tarifs municipaux pour l'année 2003 dont les tarifs des restaurants scolaires applicables au 1^{er} septembre 2003.

Or, l'évolution des tarifs est encadrée par décret selon lequel le prix moyen des repas servis au sein d'un service de restauration scolaire peut varier chaque année dans la limite d'un taux légal fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie, en fonction de l'évolution des salaires, du prix de l'énergie et des prix des produits alimentaires. Ce taux légal d'évolution a été fixé par arrêté du ministre de l'économie des finances et de l'industrie en date du 22 juillet 2002 pour la seule année scolaire 2002-2003.

Il est donc impossible de prévoir d'ores et déjà une augmentation des tarifs des restaurants scolaires pour l'année 2003-2004 tant que l'arrêté fixant le taux d'évolution légale ne sera pas publié.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- reporter les tarifs scolaires prévus au 1^{er} septembre 2003 dans l'attente de publication de l'arrêté qui fixe le taux d'évolution légale.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)